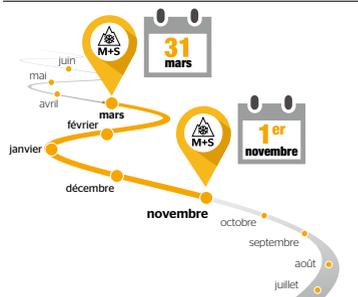


Avec Continental, gardez le contrôle sur toutes les routes

Loi Montagne 2 et équipement hiver : ce que dit la nouvelle réglementation.

La loi Montagne 2, votée en 2016, autorise les préfets de départements situés dans les massifs montagneux à rendre obligatoires, pour les conducteurs circulant sur ces territoires, les équipements hiver selon certaines conditions définies dans le décret d'application applicable dès l'hiver 2021 - 2022. Dans ce cadre, la loi introduit les pneus hiver comme des équipements hiver.

● QUAND ?



Du 1^{er} novembre au 31 mars :
pneus 3PMSF (ou M+S pendant la période transitoire jusqu'au 1^{er} novembre 2024) sur au moins deux roues de chaque essieu, soit 4 pneus sur un véhicule standard, ou dispositifs antidérapants amovibles (chaînes ou chaussettes).

● OÙ ?



■ Départements concernés.
(la liste précise des communes est soumise à décision préfectorale)*

- 01 • Ain
- 03 • Allier
- 04 • Alpes-de-Haute-Provence
- 05 • Hautes-Alpes
- 06 • Alpes-Maritimes
- 07 • Ardèche
- 09 • Ariège
- 11 • Aude
- 12 • Aveyron
- 15 • Cantal
- 19 • Corrèze
- 21 • Côte-d'Or
- 23 • Creuse
- 25 • Doubs
- 26 • Drôme
- 30 • Gard
- 31 • Haute-Garonne
- 34 • Hérault
- 38 • Isère
- 39 • Jura
- 42 • Loire
- 43 • Haute-Loire
- 46 • Lot
- 48 • Lozère
- 54 • Meurthe-et-Moselle
- 57 • Moselle
- 58 • Nièvre
- 63 • Puy-de-Dôme
- 64 • Pyrénées-Atlantiques
- 65 • Hautes-Pyrénées
- 66 • Pyrénées-Orientales
- 67 • Bas-Rhin
- 68 • Haut-Rhin
- 69 • Rhône
- 70 • Haute-Saône
- 71 • Saône-et-Loire
- 73 • Savoie
- 74 • Haute-Savoie
- 81 • Tarn
- 82 • Tarn-et-Garonne
- 83 • Var
- 84 • Vaucluse
- 87 • Haute-Vienne
- 88 • Vosges
- 89 • Yonne
- 90 • Territoire-de-Belfort
- 2A • Corse-du-Sud
- 2B • Haute-Corse

● QUELLES OBLIGATIONS, POUR QUELS VÉHICULES ?

Types de véhicules	Nouvelles obligations d'équipements		QUELLE SANCTION ?
Tourisme et véhicule de transport de moins de 3,5t 	Des chaînes ou autres dispositifs antidérapants amovibles sur au moins deux roues motrices. 	Des pneumatiques « hiver » (= hiver ou toutes saisons) sur au moins deux roues de chaque essieu, soit 4 pneus sur un véhicule standard. 	Amende de 135€** (classe 4) + risque d'immobilisation du véhicule.  Sous réserve d'application dans le département.
	OU		

* Sous réserve d'application par les préfets de départements

** Sous réserve de publication au Journal Officiel du décret relatif aux sanctions d'infractions à la loi Montagne 2

 = 3PMSF (3 Peak Mountain Snowflake = 3 pics de montagne entourant un flocon de neige)

Avec Continental, maîtrisez l'hiver
quelles que soient les conditions,
quel que soit votre véhicule.



Véhicules
Tourisme et SUV



Gamme **Hiver**



WinterContact™ TS 860 S



nouveau

WinterContact™ TS 870 P



nouveau

WinterContact™ TS 870



Gamme **AllSeason**



AllSeasonContact™

13"

14"

15"

16"

17"

18"

19"

20"

≥21"

Conformes
à la loi
montagne 2



Pneu exemplaire
en 205/55 R 16
en 2020



AllSeasonContact™



**Pratiques, polyvalents et sûrs
tout au long de l'année,**

pour les conducteurs ayant
à faire face à des conditions
hivernales occasionnelles.

Conformes
à la loi
montagne 2



nouveau

WinterContact™ TS 870



**Le pneu hiver
dernière génération**

offrant sécurité, longévité et
durabilité pour compactes
et berlines.

Conformes
à la loi
montagne 2



nouveau

WinterContact™ TS 870 P



**Les dernières innovations
hiver de Continental**

apportant confort, sécurité
et kilométrage pour
berlines et SUV.

Continental 

150
A N S